

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019 LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS (NOMBRE DE VOIX)

M. OLIVIER BROCHET, DIRECTEUR DE L'AEFE ET PRÉSIDENT DE LA FONDATION -Visio conférence -
M. GILLES ALMOSNINO, CHEF DU SECTEUR ASIR, DÉLÉGUÉ DE LA DIRECTION DE L'AEFE
MADAME MARIE-HÉLÈNE TEYLOUNI, CONSULE
M. LAURENT WAJNBERG, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION, PROVISEUR
M. WILLIAM FABVRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FONDATION, DAF INTÉRIMAIRE
M. PIERRE-FRANÇOIS VILQUIN, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
M. RENÉ CARRAZ, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
MADAME CATHERINE OUNSAMONE, COCAC-ADJOINTE, DIRECTRICE DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU JAPON
M. ARMEL CAHIERRE, PRÉSIDENT CHAMBRE DE COMMERCE DU JAPON

ABSENTS

M. LAURENT PIC, AMBASSADEUR (PROCURATION A)
M. PIERRE COLLIOT, CONSEILLER CULTUREL (PROCURATION A)

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS

MADAME EVELYNE INUZUKA, CONSEILLÈRE CONSULAIRE
M. FRANÇOIS ROUSSEL, CONSEILLER CONSULAIRE
M. MAXENCE ROBIN, ATTACHÉ DE COOPÉRATION POUR LE FRANÇAIS
MADAME MARIE DOYHAMBEHERE, DIRECTRICE DU SECONDAIRE, EXPERTE
M. GILLES SANSEBASTIAN, DIRECTEUR DU PRIMAIRE, EXPERT

(M. BROCHET, en visioconférence, assisté des deux gestionnaires de la zone Asie-Pacifique au siège de l'AEFE Mme KIM VO-HOANG et M. REMI PASTOR)

MEMBRES INVITÉS ABSENTS

M. THIERRY CONSIGNY, CONSEILLER CONSULAIRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h15.

Est nommé secrétaire de séance M. Sansebastian et secrétaire de séance adjoint M. Vilquin.

En préambule, M. Brochet, Directeur de l'AEFE, présent en visioconférence depuis Paris, exprime son regret de ne pouvoir assister en présentiel à ce conseil d'administration en raison des conditions météorologiques liées à l'annonce du typhon. Il explique la réorganisation de l'Agence : avec la création d'un nouveau secteur géographique. M. Almosnino devient chef du secteur Asie, en résidence à Singapour, délégué de la direction de l'AEFE.

Il remercie le DAF intérimaire, M. Fabvre, pour son action et son implication malgré la lourdeur de la charge.

Il constate l'absence de représentant des personnels, le titulaire ayant démissionné à la fin du dernier CA.

M. le Directeur rappelle le contexte général de l'AEFE :

1- L'objectif de doublement des effectifs du réseau à l'étranger a été posé par le Président de la République ; l'enseignement français à l'étranger fait l'objet d'un plan de développement présenté début octobre par les trois ministres concernés, qui est notre feuille de route. Cet objectif est naturellement global et n'implique pas que chaque établissement ait à doubler ses effectifs. La croissance n'était pas, jusque-là, un objectif en soi. Elle le devient désormais.

Dans ce contexte, les projets de croissance du LFI Tokyo prennent tout leur sens.

2- La qualité du dialogue avec les parents d'élèves revêt une importance particulière, qu'il convient d'améliorer et de renforcer autant qu'elle peut l'être.

1. Adoption du procès-verbal du CA du 29 mai 2019

Le conseiller consulaire M. Roussel a transmis ce jour des demandes de modifications, qui sont lues et font l'objet de discussions entre ceux des membres qui étaient présents au CA du 29 mai.

Les représentants des parents déplorent que les documents financiers présentés lors de ce CA ne soient pas joints au procès-verbal et se disent réticents à adopter le PV en l'état. Le proviseur propose de rechercher ces documents pour retrouver ces documents et les transmettre avec le procès-verbal enrichi des modifications du conseiller consulaire, en vue d'une adoption au prochain CA. Le vote est donc reporté au prochain CA.

2. Changement d'administrateurs et de conseillers

Nouveaux administrateurs :

- M. Gilles ALMOSNINO, nouveau chef du secteur Asie, remplace M. Bruno VALÉRY à compter du 01/09/2019
- M. Laurent WAJNBERG, nouveau proviseur du LFI Tokyo, remplace le Directeur Général de la Fondation, Philippe EXELMANS à compter du 01/09/2019
- M. William FABVRE, nouveau DAF du LFI Tokyo, remplace la Secrétaire Générale de la Fondation, Mme Hélène AUBLÉ à compter du 01/09/2019
- M. René CARRAZ remplace M. Nicolas DI COSTANZO à compter du 11/06/2019
- Le nouveau représentant des personnels prendra ses fonctions à compter du 17/10/2019 suite aux élections

Auditeur : M. Josian RIGNAULT remplace M. William FABVRE à compter du 01/09/2019

Invités : Mme Marie DOYHAMBEHERE, nouvelle proviseure adjointe du LFI Tokyo, remplace Mme Patricia REYNAUD à compter du 01/09/2019

Nouveaux conseillers :

- M. Gilles ALMOSNINO, nouveau chef du secteur Asie, remplace M. Bruno VALÉRY à compter du 01/09/2019
- M. Laurent WAJNBERG, nouveau Proviseur du LFI Tokyo, remplace le Directeur Général de la Fondation, Philippe EXELMANS à compter du 01/09/2019
- M. William FABVRE, nouveau DAF du LFI Tokyo, remplace la Secrétaire Générale de la Fondation, Mme Hélène AUBLÉ à compter du 01/09/2019
- Mme Marie DOYHAMBEHERE, nouvelle Proviseure adjointe du LFI Tokyo, remplace Mme Patricia REYNAUD à compter du 01/09/2019
- M. Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire, remplace M. David-Antoine MALINAS à compter du 01/09/2019
- M. René CARRAZ remplace M. Nicolas DI COSTANZO à compter du 11/06/2019
- Le Directeur de l'institut français du Japon, remplace M. Xavier GUERARD à compter du 01/09/2019 : cette fonction est désormais occupée par Mme Catherine OUSNAMONE.

3. Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement

M. le Directeur de l'AEFE remercie le proviseur pour sa prise en main énergique de l'établissement et souhaite la bienvenue à la proviseure adjointe Mme Doyhambehere et au DAF intérimaire M. Fabvre. Il souligne le bon déroulement de la rentrée. Le proviseur M. Wajnberg ajoute que c'est le fruit d'une dynamique portée par l'équipe de direction qui a facilité son arrivée.

4. Situation budgétaire 2019-2020 au 30 septembre et projection

M. Fabvre présente le tableau (voir documents), qu'il a élaboré pour avoir un outil d'information et de suivi, encore incomplet à ce stade et susceptible d'évolution. Il propose de présenter cet outil à chaque CA.

Il souligne un déficit des comptes d'exploitation d'environ 111 millions JPY au 30 septembre, car les mois d'été sont marqués par des dépenses et une absence de recettes, celles-ci étant réparties à proportion du trimestre ; ce déficit est donc appelé à se réduire.

Il explique le mode de comptabilisation des plans de contribution, sommes versées par des entreprises ayant des salariés dont les enfants sont scolarisés au LFIT, sous forme de dons pour investissement, et permettant un avantage fiscal. Ces dons sont traités comme des versements en capital, là où les exonérations de frais de scolarité qu'ils permettent sont, elles, traitées comme des charges de fonctionnement : si une telle comptabilisation, imposée par la réglementation locale pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal, entraîne, quasiment de facto, un résultat déficitaire puisque calculé sur les seuls comptes de fonctionnement, le bilan, qui intègre la section en capital, montre un fonds de roulement en constante progression.

Les projections présentent des écarts : la hausse des effectifs n'entraîne pas une hausse équivalente des recettes car les élèves français, dont les effectifs augmentent en proportion, ont des tarifs moins importants que les élèves d'autres nationalités ; du côté des dépenses, l'hypothèse retenue est celle d'importantes pertes de change (environ 35 millions JPY), par prudence.

Il rappelle également la forte augmentation du contrat de maintenance de l'établissement signé en juin dernier (ce point sera précisé plus loin).

Le fonds de roulement, quant à lui, est très satisfaisant, avec 188 jours sur un FR net hors provisions, 239 jours en incluant les provisions (la norme prudentielle est de 90 jours dans les pays à fort effet de change, de 180 jours dans les pays à fort risque de crise, tel que le risque sismique).

Le proviseur ajoute que ce tableau s'inscrit dans la démarche de diagnostic et vise à se doter d'outils de pilotage, démarche partagée avec le DAF.

M. Cahierre, président de la Chambre de commerce et d'industrie, suggère d'augmenter le plan de contribution au-delà de 130%, proposant ainsi une piste supplémentaire pour définir le modèle économique de l'établissement, ce à quoi le DAF souscrit ainsi que les représentants des parents. Il est rappelé que ce plan concerne plusieurs écoles internationales, dont la plupart ont des tarifs bien plus élevés que ceux du LFI Tokyo, ce qui rend d'autant plus envisageable une augmentation de ce montant.

Un débat s'engage sur l'évolution du nombre de Français cherchant ou/et trouvant un emploi au Japon.

Le Directeur remercie le DAF et insiste sur la situation budgétaire saine et satisfaisante de la Fondation.

5. Approbation de la programmation des voyages scolaires 2019-2020 et de leur financement

Les chiffres indiqués représentent tantôt le coût par famille (plafonné à 100.000 JPY par voyage à l'étranger, à 50.000 JPY par voyage au Japon), tantôt le coût global.

Cette programmation a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'établissement du 2 octobre, étant précisé qu'aucun des voyages ne dépasse les plafonds établis.

M. Cahierre demande quel est le sens du voyage avec l'American School de Singapour ? Il s'agit d'un échange, reconduit depuis plusieurs années (M. Roussel en souligne la qualité), reposant aussi sur un contenu historique.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

6. Approbation de la création d'une section internationale américaine (SIA) au collège et vote des tarifs

La demande de création a été approuvée par le conseil d'établissement du 6 juin 2019. Le dossier a été transmis début octobre à la DGESCO, pour une demande d'ouverture de SIA en 6^e, 5^e et 4^e dès la rentrée prochaine. Cette création s'inscrit dans la démarche d'une carte des langues cohérente de la maternelle à la terminale.

Il est précisé que cette section est différente de l'IB (International Baccalaureat) : la proviseure adjointe explique que cette section vise à préparer le bac français mais avec une dimension biculturelle et comparative (en histoire géographie). C'est la section américaine et non anglaise qui a été choisie, les liens entre le Japon et les Etats-Unis étant plus étroits qu'avec la Grande-Bretagne.

Le Directeur ajoute que cette création s'inscrit dans le mouvement de doublement des sections internationales. Les représentants des parents saluent cette mise en place.

L'autorisation de la création de la section internationale au collège est mise aux votes :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

6.1. Vote des tarifs de la SIA : reporté

Il était annoncé une mise au vote des tarifs de cette section : toutefois, cela s'avère impossible à ce stade, car des distorsions tarifaires apparaîtraient alors (les autres sections internationales au lycée ne sont pas facturées). Une étude plus globale de la tarification des enseignements optionnels est donc à mener avant de proposer des tarifs et de débattre de leur éventuelle harmonisation. Le principe d'une section internationale payante au collège a cependant déjà été présentée au CA et reste d'actualité, le tarif sera présenté au prochain CA.

Le conseiller consulaire M. Roussel demande confirmation de ce que le tarif incluant la section internationale sera bien pris en compte pour le calcul des bourses : sur le principe, la réponse est positive.

7. Grandes orientations budgétaires pour la rentrée 2020

Le proviseur présente ces grandes orientations, sans engagement chiffré à ce stade mais comme autant d'objectifs ou de chantiers à ouvrir dans la concertation pour gagner en clarté, en cohérence et en maîtrise de la politique budgétaire :

Pour l'établissement :

- Mener une réflexion sur les **outils numériques** de l'établissement en même temps que sur la politique pédagogique du numérique en classe

Pour les familles :

- Rationaliser la gestion des certifications et concours en **langues** : certaines sont facturées aux familles, d'autres payées par l'établissement, sans cohérence manifeste ; nous pourrions envisager de prendre en charge toutes les certifications, et laisser à la charge des familles les concours qui sont facultatifs.
- Au-delà, c'est à une **rationalisation tarifaire** que nous voudrions travailler, pour rendre plus lisible l'ensemble des prestations facturées aux familles et sortir ainsi d'une facturation au coup par coup.

Pour les personnels :

- Rationaliser la gestion et la pratique des **heures supplémentaires**, jusqu'à présent effectuées par les personnels sur leur propre initiative avec une demande de paiement déposée ensuite. (Mme Ounsamone rappelle que dans le droit japonais, les heures supplémentaires se font à la demande de l'employeur et non à l'initiative de l'employé ; M. Cahierre rappelle que les contrats japonais incluent 36h supplémentaires sans pouvoir en faire davantage).
- Réfléchir à une politique de **primes** et d'indemnités : des IMP existent pour des personnels non enseignants et non CPE, pourtant non inscrites dans le règlement des salaires ; il faudrait un cadre pour rémunérer l'engagement de personnels dans des missions ponctuelles (par exemple l'organisation du tournoi du TREFLE portée par le chargé de communication), cadre qui permettrait d'écarter tout soupçon d'opacité ou d'arbitraire.
- Aborder la question des **grilles salariales**, peut-être trop nombreuses

M Cahierre pose la question de la rotation des personnels d'encadrement, plus rapide que celle des enseignants. Le Directeur rappelle les règles de mobilité pour les personnels de direction (3+1+1an) ; les résidents nouvellement nommés auront désormais une limite de 6 ans, mais elle ne concerne que les personnels résidents recrutés à compter du 01/09/2109.

Le Directeur juge ces pistes denses et souligne l'utilité de ce nouveau regard. Il rappelle l'enjeu qui est la maîtrise du budget et la réflexion sur les ressources de l'établissement. Il rappelle que pour le budget 2020, l'AEFE a ramené de 7,5% à 6% la PFC (Participation Financière Complémentaire), donnant un complément de ressources aux établissements. Cette baisse a été intégrée au tableau de bord présenté précédemment.

Les représentants des parents, ayant participé au conseil d'appel d'offres pour le contrat de maintenance, expliquent qu'au moment du renouvellement, le prestataire n'a pas souhaité maintenir les tarifs malgré la perspective d'un contrat élargi une fois l'extension menée à bien ; l'appel à de nombreux sous-traitants, qui ont augmenté leurs tarifs, explique cette augmentation, même si le nouveau prestataire choisi a été celui qui proposait le tarif le moins élevé.

8. Grandes orientations pour la rentrée 2020

8.1. Structure :

- Création d'une classe en CM2 (montée d'effectifs)
- Création d'une classe en 4^e (montée d'effectifs) ; cela devrait être compensé par le retour à 3 divisions de 1^{er} au lieu de 4 cette année

8.2. Evolution des frais d'inscription :

Le PV du CA du 26 mars 2019 mentionnait les évolutions prévues, conformément aux orientations de la conférence d'orientation stratégique de novembre 2018 :

- +3% des frais de scolarité au 1^{er} septembre 2020 (1% au titre du GVT de 1,4%, et un prélèvement ponctuel de 2% au titre des provisions pour le projet immobilier)
- +1% des frais de scolarité au 1^{er} septembre 2021

Cela dit, la baisse de la PFC et la volonté de mieux maîtriser les dépenses, ainsi qu'une capacité proche de l'auto-financement du projet immobilier rendent nécessaire et possible une étude plus fine de l'augmentation à appliquer : la direction de l'établissement souhaite être en mesure de proposer une augmentation inférieure à 3%.

8.3. Carte des emplois :

Primaire : +1 ETP (Equivalent Temps Plein) en contrat local (ouverture d'une classe de CM2)

Secondaire : pas de création de poste, car les heures pourront être absorbées par les professeurs déjà présents.

La proviseure adjointe précise que la répartition de la dotation horaire globale au secondaire fait l'objet d'une concertation, et qu'un dialogue sera mené avec les élèves de première pour établir la carte des spécialités de terminale l'an prochain, en tenant compte des prévisions d'effectifs : le proviseur souligne la nécessaire prise en compte des effectifs, sans s'enfermer dans des seuils, pour ne pas ouvrir de groupes lorsque les effectifs sont trop faibles. La question de la mutualisation de spécialités, y compris par visioconférence, est évoquée par les représentants des parents, et pourrait être envisagée si besoin.

Les parents questionnent sur l'évolution de la carte des spécialités : le proviseur explique que la mise en place de la réforme est encore en cours et ne permet pas une grande visibilité. Cette carte n'a pas vocation à être bouleversée chaque année, mais pourrait être ajustée si des évolutions durables étaient constatées. Il rappelle la signature d'une charte par tous les acteurs de l'enseignement supérieur pour garantir le respect de la diversité des parcours des élèves dans le nouveau lycée.

Le conseiller consulaire M. Roussel demande pourquoi le poste créé n'est pas un poste de résident. Le Directeur renvoie au schéma d'emploi rigoureux de l'AEFE qui a supprimé 512 emplois de résident et vise un rééquilibrage au sein du réseau : au LFI Tokyo, l'ajout de postes de résidents n'est pas prioritaire à cet égard.

Le Directeur rappelle également, en réponse à une question de M. Cahierre, que la politique de formation des non-titulaires va se développer avec 16 instituts régionaux de formation pour remplacer les établissements mutualisateurs,

permettant de clarifier les attentes des établissements quant à la formation de leurs professeurs. Par ailleurs, dès le 1^{er} septembre prochain le ministère de l'Éducation nationale va créer une certification d'aptitude à l'enseignement à l'étranger.

Le chef de secteur M. Almosnino précise enfin que la carte des emplois de résident est une compétence du conseil d'établissement.

Vote sur la création d'1 ETP lié à la classe de CM2 :

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

9. Questions diverses

Questions des représentants des parents du LFIT:

1. *Nous souhaiterions avoir accès à un document nous résumant la nature exacte du « dysfonctionnement » du service financier. Lors du Conseil d'Administration du 29 mai 2019, antérieur à l'annonce du départ de Madame Aublé, les rapports d'auditeurs félicitaient la bonne gestion du LFIT et ne signalaient absolument aucun dysfonctionnement. Nous souhaitons par ailleurs souligner le professionnalisme exemplaire dont Madame Aublé a fait part lors de tous les échanges que nous avons eus avec elle.*

M. Cahierre s'associe à cette déclaration

Le Directeur répond que ce rapport d'une mission d'audit (et non d'une inspection) ne peut pas être distribué, mais que ses conclusions ont été présentées oralement par le chef de secteur aux représentants des parents et des professeurs rencontrés avant le conseil d'administration ; il en fait une synthèse pour les administrateurs présents et annonce un résumé écrit qui sera transmis par l'intermédiaire du proviseur.

Pour M. Cahierre, les interventions de la DAF ont toujours eu pour objectif de préparer les ressources pour le futur. Il rappelle les éléments positifs à son crédit. Il pense qu'elle a été victime d'un lynchage par certains personnels parce qu'elle dérangeait et se dit surpris que l'AEFE n'ait pas défendu ce personnel.

Ce à quoi le Directeur répond qu'il y avait des points d'alerte, mais que la décision prise n'était pas une façon de prendre parti ; il n'y a pas eu remise en cause de la personne ni de sanction, mais le contexte appelait un changement pour garantir le bon fonctionnement du service. L'intérim a été installé, et un nouveau DAF devrait être nommé dès que possible début 2020, avec un 'tuilage' autour de la préparation du compte financier 2019 et du budget 2020. Il conclut en partageant le constat que les problèmes ne venaient pas d'une seule et unique personne.

2. *Il semble qu'il y ait eu un cas de mauvaise utilisation des fonds au sein du Service Comptable. Pourriez-vous notifier aux administrateurs si les faits sont avérés et le cas échéant comment la situation a été résolue.*

M. Fabvre répond que cela ne venait pas du service comptable, mais que c'est justement le service comptable qui a découvert le problème. La personne en question ne fait désormais plus partie de l'établissement, et un remboursement des sommes en question a été planifié. M. Cahierre s'étonne de ce mode de résolution.

3. *Le LFIT est en train d'étudier des possibilités d'extension, notamment au travers d'importants projets immobiliers dont les familles supporteront en grande partie la charge financière. Afin de garantir une meilleure prise en compte des besoins locaux, de pérenniser la gestion et la mémoire organisationnelle, et de veiller à l'accessibilité financière de l'établissement, nous souhaiterions proposer une augmentation du nombre de représentants des*

parents (de 2 à 3 représentants) au sein du Conseil d'Administration de la Fondation et proposer l'intégration des Conseillers Consulaires en tant que membres de plein droit au sein de la présente instance.

M. Roussel ne serait pas contre cette mesure.

Le Directeur répond en rappelant son souhait de travailler à renforcer la relation avec les parents ; cette augmentation de membres peut être une réponse, mais avec des effets à prendre en compte ; il propose d'abord de renforcer la qualité du dialogue, avec des groupes de travail que le proviseur proposera sur certains sujets. Si le besoin persiste, ces changements pourront être étudiés (M. Almosnino suggère d'ajouter un invité pour les représentants des parents) mais avec des implications juridiques (il faudrait changer les statuts de la Fondation). Il propose donc de faire un bilan dans quelques mois, lors d'un des prochains conseils d'administration.

Le proviseur souhaite d'abord développer la concertation sur les chantiers énoncés précédemment plutôt que de commencer par ouvrir des discussions sur les statuts de la Fondation au détriment des autres sujets. Il souhaite également ne pas restreindre le dialogue aux seules instances ni à leurs seuls membres, mais de le mener de façon plus régulière et plus ouverte, pour que ces instances soient plus efficaces sans être saturées.

Les représentants des parents d'élèves soulignent l'importance de la pérennisation de la gestion de l'établissement au vue de la rotation du personnel des postes de direction du LFIT.

4. Les salles informatiques ont été transformées en salles de cours et des ordinateurs portables ont été achetés en remplacement. Qu'est-il devenu du matériel existant (moins de 3 ans de vie) ?

Sur les 24 postes informatiques de la salle A-302, 15 ont servi à équiper la salle de musique du secondaire (projet présenté l'an dernier par le professeur d'éducation musicale) et 9 ont été déployés dans les classes de CM du primaire pour compléter les outils existants.

7. Comment est-ce que le deuxième appartement de fonction est occupé depuis le départ de l'ancien DAF ?

Il a été occupé pendant un mois par le nouveau proviseur avant le départ de l'ancien proviseur ; il est désormais vacant jusqu'à l'arrivée du DAF titulaire.

Question de la Conseillère consulaire :

1. Je voudrais soulever le problème de la participation des élèves du LFIT aux événements sportifs et culturels dans les autres pays. Serait-il possible de relever le plafond des voyages fixés à ¥100,000? Cette question m'a été suggérée par des parents d'élèves.

Le proviseur ajoute avoir reçu une pétition signée par une quarantaine de familles allant dans le même sens. Il fait une réponse en plusieurs points :

- Le débat doit être ouvert sur ce plafond, mais pas improvisé : il propose donc (après en avoir parlé au président de l'association des parents d'élèves) un groupe de travail en novembre sur cette question, parallèle au groupe de travail mené avec les personnels sur l'organisation des voyages. Le sujet sera débattu au prochain conseil d'établissement, avec vote sur un nouveau plafond le cas échéant, puis porté devant le prochain conseil d'administration. Les représentants des parents insistent toutefois sur la nécessaire maîtrise de ce plafond.
- Les opérations ponctuelles ne sont pas une solution satisfaisante, car leur accumulation pour tous les voyages deviendrait ingérable, et leurs recettes ne sont jamais prévisibles.
- L'intérêt de chaque voyage en lui-même et de l'adhésion des élèves est indéniable et éminemment positif, mais la nécessaire maîtrise des procédures s'impose pour garantir un fonctionnement plus harmonieux et transparent.

- Enfin, le recours évoqué à des contributions volontaires créerait des disparités difficiles à réguler, alors que la caisse de solidarité de l'établissement est déjà mobilisée pour aider les familles qui la sollicitent.

Les représentants des parents ont mentionné que la question des plafonds a déjà été posée dans d'autres instances et il leur semble raisonnable qu'une limite claire soit posée au budget des voyages hors du Japon. La somme de 100 000 yens, soit environ 850 euros, étant déjà pour de nombreuses familles une charge très lourde dans un contexte où non seulement les frais de scolarité sont en constante augmentation depuis de nombreuses années, mais aussi au moment où la TVA augmente et vient grever davantage les budgets de nombreuses familles.

Ils ont par ailleurs indiqué que le plafond pour les SPAN hors Japon a déjà été revu à la hausse en 2015, passant alors de 70 000 yens à 100 000 yens. Si nous suivions cette demande, on aurait donc une augmentation de 84% en 5 ans. Les représentants des parents ne doutent pas que les voyages à l'étranger ou les rencontres sportives sur la zone Asie sont des expériences riches et précieuses pour les élèves. Mais un budget plus modeste n'est pas nécessairement le synonyme d'une pédagogie révisée à la baisse. Le souci d'accessibilité financière du LFI Tokyo fait partie de leurs priorités en tant que membre de l'association des parents (FLT-Fapée).

Le Directeur conclut en disant son plaisir à travailler en bonne intelligence avec tous dans l'intérêt de l'établissement, et remercie le proviseur pour avoir organisé le conseil d'administration dans ce contexte de prise de poste et d'événements bousculés.

La séance est levée à 18h40.

Le Président du conseil d'administration

Olivier Brochet

Le Secrétaire de séance,

Gilles SANSEBASTIAN

Le Secrétaire de séance adjoint,

Pierre-François VILQUIN